

Convocation du Conseil Municipal

M. M. les Conseillers Municipaux se réunissent
à la Mairie, au lieu ordinaire de leurs séances, le Dimanche
14 février 1932 à 8 heures 1/2 du matin pour la session ordinaire
de Février

- Ordre du jour -

- 1^o - Affaires diverses
- 2^o - Logissements. - Avis du Conseil
- 3^o - Construction de trottoirs & caniveaux. Chiff. G. de Com. N. 85
- 4^o - Ligne de Nantes à Pornic; passerelle pour piétons
- 5^o - Construction d'un bureau
- 6^o - Statut des employés communaux ..
- 7^o - Demandes d'allocations Militaires. -

A Rép. le 7 février 1932
Le Maire
J. Rivière

Conseil Municipal

Séance du 14 Février 1932

L'an mil neuf cent trente deux, le quatorze
du mois de février, à 8 heures 1/2 du matin le Conseil
Municipal dûment convoqué par M. le Maire, s'est
réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la
présidence de M. Rivière Maire, pour la session
ordinaire de Février.

Présents : M. M. J. Navilliet, Marc'hais Rivière
Lorin, Guerin, Gaugeron, Hervoault, Chieffanie,
Ganchereau, Bolly, Jubart, Royer, Fabre, Martin
Bossis, Marcheleau, Rioux, Chauvelon,

Absents: M. M. Faon, Guerin, & Bouché excusés.

M. Guerin est nommé secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté sans observation.

Demandes d'allocations
militaires -

1^{er} Appels

Monsieur le Maire dépose sur le bureau toutes les demandes d'allocations militaires :

- 1^{er} Vivay Germaine, V^e Colas, rue Napoléon
avis favorable
- 2^{es} M^{lle} Barrand née Chateau Marie, rue Julien
Dauillard, avis favorable
- 3^{es} Le Götchel Françoise, Petite Lande,
avis favorable
- 4^{es} Amoury Simone fe Perrigaud, d'Nothant,
avis favorable
- 5^{es} Coubland Marcelle épouse Bellier, rue
du Calvaire, avis favorable
- 6^{es} Berriau Marie ve Cantin, rue Napoléon 14,
avis favorable
- 7^{es} Guillou Madeline épouse Erbaud René,
Naudrière, avis favorable
- 8^{es} Bivort Yvonne épouse Doreille, rue Alsace
Lorraine 19, avis favorable.

2^{es} Réclamés.

- 1^{er} Chapreau Claire épouse Jaillard, rue
du Puits Baroy, avis favorable
- 2^{es} Bernard née Martin Henriette, Gohau,
avis favorable
- 3^{es} Dubois née Olivier Marie, au Port au Pôlé,
avis favorable
- 4^{es} Garreau née Heurtin Gerizette, au Proust,
avis favorable
- 5^{es} Mignot née Garreau Octavie, rue Boyjeau,
avis favorable
- 6^{es} Pabois divorcée Arneau, Port au Pôlé
avis favorable
- 7^{es} Broutard Eugénie, épouse L'Orjean, d'Orjean-
mout, rue Agasse, avis favorable.

Com. le 16/10/1922.

Construction de trottoirs Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal, le projet de construction de trottoirs & caniveaux sur le chemin de g^{de} Com. N^o 85 et donne connaissance du procès verbal d'enquête.

Caniveaux
Ch^{ie} g^{de} Com. N^o 85

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal considérant que la Société Civile Immobilière de Creutzwult-Nantes, ne conteste pas l'utilité du projet et ne discute pas la nature des matériaux proposés.

Donne un avis favorable au projet tel qu'il a été présenté par le Service Vernal.

Electricité

1^o Le Conseil décide de participer pour la somme de 200⁺ dans les frais d'installation d'une ligne électrique, demandée par M. Guiberteau à la Carée, la longueur de cette ligne est d'environ 350^m et le montant de la dépense s'élève à 400⁺

2^o Monsieur le Maire communique au Conseil une pétition des habitants de la Plourière & de la Mouvrière au sujet de l'installation de lampes électriques pour l'éclairage Public.

Il donne ensuite lecture du devis établi par la S. N. G. pour l'installation, dont il s'agit; ce devis s'élève à 1643⁺ la Société participant pour 1/5 dans le montant des travaux, il reste à la charge de la Commune 1314⁺ 00

Le Conseil accepte à l'unanimité.

Ouverture de crédit

Sur la proposition de M^r le Maire le Conseil vote sur les fonds disponibles de la Commune un crédit de 750 francs, pour entretien des chemins vicinaux reconnus.

Location d'un bâtiment
pour l'ancienne
pompe à incendie.

M^r Gaugeroy expose qu'il serait nécessaire de trouver un autre local pour loger l'ancienne pompe à incendie, celui qui est actuellement étant très humide.

M^r Martin demande contrairement à M^r Gaugeroy, si que l'on vende le matériel d'incendie,

plutôt que de faire des frais.

2^o que la Section des Sapeurs Pompiers fait dit faire

3^o que la Commune se rallie à Nantes pour son Service d'Incendie

M^r Gougeron soutient une thèse contraire

M^r Martin demande que 2 ou 3 membres du Conseil soient désignés pour se renseigner auprès du Commandant des Sapeurs Pompiers de Nantes.

M^r le Maire fait remarquer que pour s'affilier avec la Ville de Nantes, il faudra une grosse mise de fonds, ce qui est impossible dans l'état actuel des finances communales.

Quant à la grange, M^r Rioux propose de la louer au prix de 100⁺ au lieu de 400⁺ demandé par le propriétaire actuel.

Le Conseil accepte la proposition de M^r Rioux, et décide de payer à M^{me} de Noblet les mois de janvier & février sur le pied de 400 francs

Acquisition et Aliénation
de
terrains

Monsieur le Maire dépose sur le bureau les demandes d'acquisition de terrains formées par M^r Cormerais Louis, 25 rue Félix Faure, M^r Leblanc Alphonse 82 quai Fosse et Raffin Donatien au Chêne-Croix.

Il communique ensuite au Conseil le procès-verbal d'expertise & les plans des terrains à acquies dressés par M^r le Roger communal, desquels il résulte que :

1^o M^r Cormerais prend à la Commune, au village de la Bastie-Lande 91^m 20 estimés à 10⁺ le m², soit pour 912.⁵⁰

2^o M^r Leblanc prend à la Commune en bordure du chemin rural reconnu N^o 14 de la Bastie à la Morinière 60^m 42 estimés à 8⁺ le m², soit pour : 487.³⁶

3^o M^r Raffin Donatien, prend à la Commune, au village du Chêne-Croix : 15^m 14, estimés à 10⁺ le m², soit pour 151.⁴⁰

Le Conseil après en avoir délibéré décide de rendre les terrains dont il s'agit aux conditions indiquées ci-dessus.

Annexé 25/32

Le Conseil prend connaissance d'une lettre de M^r Castard, propriétaire rue Nationale 28 à Pont Rousseau, au sujet de la cession à la commune d'un terrain d'une superficie de 110 m² environ, rue du D^r Maurice Nogue. Le Conseil est d'avis en principe d'acquiescer ce terrain, mais au même prix que M^r Castard l'a acheté lui-même.

Lotissements
avis du Conseil

M^r le Maire soumet au Conseil 2 projets de lotissement, lesquels ont déjà été examinés par la Commission des Travaux Publics.

Savoir :

1^{er} rue de la Fonderie. Propriété de M^{me} Eurbel.

Le Conseil donne un avis favorable à ce projet à condition que la route ait une largeur de 8 m. au lieu de 4 m.

2^e Lotissement Capillon à la Haute He.

Le Conseil donne un avis favorable à ce projet, mais il appelle l'attention de la Commission d'hygiène sur la situation du terrain à lotir.

Ecole de Rayon

M^r le Maire parle du projet qui semble en bonne voie.

Statut des emp^l Com^m.

À l'unanimité le Conseil approuve le Statut des employés communaux établi par la commission nommée à cet effet.

Statut des emp^l Com^m.

Le Conseil municipal prend ensuite la délibération suivante :

Le Conseil municipal

Vu la loi du 5 avril 1884,

Vu la loi du 23 octobre 1919

Vu la loi du 12 Mars 1930

Vu le Statut du personnel municipal arrêté par le Conseil municipal dans sa séance de ce jour, et notamment les articles 15, 19, 20, 23, 25, 26, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 47, 49 et 50

Sur les Conclusions de la Commission Spéciale

France le 5 Mars 1932

du Statut du personnel municipal, et de la Commission des Finances.

Et sur la proposition de M^r le Maire

Décide de fixer ainsi qu'il suit les traitements et indemnités du personnel municipal de la Ville de Rezé à partir du 1^{er} Janvier 1933. Savoir:

Article 1^{er}. M^r Pierre Marchais Secrétaire en chef
32 ans de service, hors classe. Traitement annuel: 20.000⁺.

M^r Rousteau Secrétaire-adjoint 25 ans de service hors classe. Traitement annuel: 13.500⁺.

M^r Colon, auxiliaire, 20 ans de service 1^{ère} classe. Traitement annuel: 8.000⁺.

Article 2. - M^r Jorin, garde champêtre, 7 ans de service, 1^{ère} classe. Traitement annuel: 9.700⁺ (application de l'art 49 du Statut).

M^r Bourgeat garde champêtre et préposé sanitaire, 21 ans de service hors classe, Traitement annuel: 10.200⁺ (application de l'art. 50 du Statut).

Article 3. - M^r Rousteau, cantonnier. Traitement annuel: 6.000⁺

M^r Chabot " " " " 5.200⁺

M^r Cheval " " " " 5.200⁺

Article 4. - M^r Chauvin, jardinier du cimetière Traitement annuel 1.200⁺

M^r Bureau " " " " 700⁺

Article 5. - Mme Le Guisader, porteur de dépêches Traitement annuel 1.728⁺

Article 6. - M^r Constantin, vétérinaire " " " " 2.400⁺

Article 7. - Mme Jorin, concourse téléphonique Traitement annuel 1.320⁺

Article 8. - Mme Frauchaux, femme de service à l'École des filles de Pont-Rousteau - Traitement annuel 4.500⁺

Mme Derami, femme de service à l'École des garçons de Pont-Rousteau - Traitement annuel 5.000⁺

Mme Lemerle née Ferraud, balayeuse à l'École des filles de Rezé - Traitement annuel 1.200⁺

Mme Lemerle née Crauteau, femme de service à l'École des garçons de Rezé - Traitement annuel 2.800⁺

Article 9. - L'indemnité de bicyclette et d'entretien de vêtements des gardes champêtres est fixé à 200⁺.

Décide en outre, de soumettre la présente délibération à l'approbation de Monsieur le Préfet de la Loire Inférieure.

Ligne de Nantes à
Pompe.
Passerelle pour piétons.

M. le Maire dépose sur le bureau un dossier
établi par M. le Directeur Général des chemins de fer de
l'Etat et concernant un projet d'établissement d'une
passerelle pour piétons accolée au nouveau pont de
la ligne de Nantes à Pompe & d'aménagement de postes
d'accès avec passerelle pour franchir la Boire des
Recollets.

travaux 20/32

Le montant total de la dépense pour l'établisse-
ment de cette passerelle s'élève à 460.000 francs,
et la contribution demandée à la Commune est de
45.000 francs.

M. le Maire propose au Conseil d'accepter mais
à la condition que la participation de la Commune ne soit
versée qu'en 1933.

Adopté à l'unanimité

Bureau de poste
Pont-Rousseau

M. le Maire donne lecture au Conseil muni-
cipal d'une nouvelle lettre de M. le Directeur Régional
des Postes & Télégraphes au sujet de la participation de
la Commune aux dépenses de construction d'un bureau
de poste à Pont-Rousseau.

travaux au 20/32

Le Conseil après en avoir délibéré accepte de subven-
tionner l'Administration des Postes, mais auparavant
il desireroit être fixé sur le montant du devis

Mullier	Garbault	Starchais	Quérin
Merviel	L. Jutard	Cancheux	Trilly
Marchais			Mabrice
Bossis	Chabonneau	Boutin	
Ch. Rivier	P. Banger		
M. Baille			